

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 4 (1910-1911)
Heft: 20

Rubrik: Association des musiciens suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association des Musiciens suisses.

La dernière assemblée générale a chargé le comité d'étudier la question des lectures d'orchestre, destinées à décharger des simples essais qui s'y sont parfois glissés les programmes de nos fêtes annuelles. Cette question a été mise immédiatement à l'étude ; elle n'est pas encore définitivement résolue, mais grâce à l'obligeance de M. Volkmar Andreæ, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une première lecture de ce genre pourra avoir lieu, à titre d'essai, le 17 octobre prochain à Zurich, de 9 heures à midi.

Les conditions pour participer à cette lecture sont les suivantes :

1. — Le matériel devra parvenir aux mains de M. Volkmar Andreæ, 22, Bellariastrasse, Zurich, avant le 1^{er} octobre.

2. — Il devra comprendre, outre la partition d'orchestre, les parties complètes, soit 8 parties de premier violon, 7 de second violon, 5 d'alto, 4 de violoncelle et 4 de contrebasse.

Tout ce matériel devra être parfaitement lisible (condition indispensable), et soigneusement corrigé.

3. — Sera admise — dans les limites du temps disponible — tout œuvre pour orchestre, y compris les simples accompagnements. La salle de la Tonhalle possédant un orgue, les morceaux d'orchestre avec orgue seront admis également.

Pour les œuvres avec instrument ou voix solo, les auteurs pourront, s'ils le désirent, amener, mais à leurs frais, le soliste et répéter avec lui.

A cette séance assisteront tous les membres de l'A. M. S. qui le désirent, mais seuls les auteurs auront la faculté de se faire accompagner de personnes de leur famille. Dans l'idée du comité, qui croit interpréter l'opinion de l'A. M. S. dans sa grande majorité, ces lectures doivent conserver le caractère de manifestations intimes, d'un véritable travail, et ne pas dégénérer en vaines exhibitions.

Les envois peuvent être faits dès maintenant, et M. Volkmar Andreæ sera reconnaissant aux auteurs qui n'attendront pas à la dernière minute.

Pour le Comité :

Le Président,
EDM. RÖETHLISBERGER.



Le Secrétaire,
ED. COMBE.

La musique à l'Etranger

ANGLETERRE

Il serait impossible de donner un résumé de tous les événements musicaux qui ont pris place depuis ma dernière correspondance. Je n'en indiquerai que quelques-uns parmi les plus intéressants. La saison a été une des plus chargées dont on se souvienne — et j'espère ardemment plus chargée qu'aucune autre dans le fu-